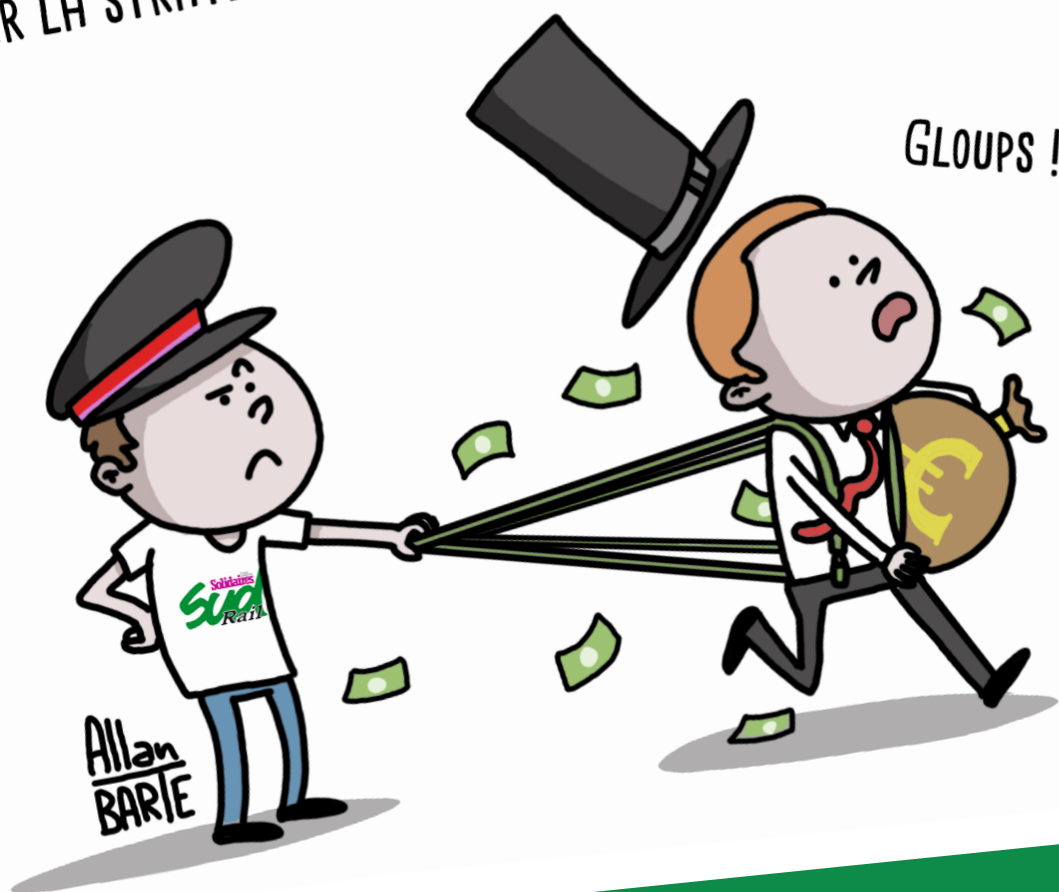


Avec SUD-Rail, LE DUMPING SOCIAL NE SERA PAS UNE FATALITÉ !

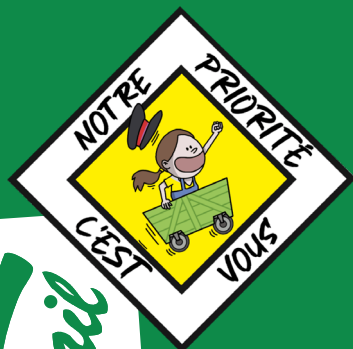
STOPPER LA STRATÉGIE PATRONALE DE MOINS DISANT-SOCIAL



Du 17 au 24 novembre 2022
DANS NOS CSE

ON VOTE

Union
syndicale
Solidaires
SUD
Rail



2003-2018 : DES LOIS ET DES CHOIX QUI NOUS CONDUISENT VERS LA FILIALISATION ET LE MOINS-DISANT SOCIAL !

Convention collective ferroviaire, accords d'entreprise : détériorer l'un pour faire régresser l'autre !

Statut, réglementation, salaires, conditions de travail... La direction SNCF et leurs « partenaires » portent une lourde part de responsabilité dans les reculs sociaux vécus par les cheminots de tous les statuts. En octobre 2008 déjà : l'Unsa signe l'accord de branche portant sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail dans le transport ferroviaire de marchandises, actant le principe d'une réglementation différente entre travailleurs du rail, la CGT ne s'y opposera pas. En 2014 : la première loi ferroviaire et ses promoteurs valident la fin de la SNCF unique en soutenant la loi ferroviaire du 4 août, engendrant également l'obligation de négocier une convention collective de branche.

2015 : Le champ d'application de la convention est validé, la première pierre de l'éclatement est posée !

Cette signature rejette du champ de la Convention collective ferroviaire des milliers de travailleurs qui participent directement à l'activité économique du secteur à travers le nettoyage des trains et des gares, la restauration ferroviaire, les services en gare, la prévention/sécurité, la maintenance des installations ferroviaires ou encore la réparation du matériel ferroviaire. CGC, UNSA et CFDT valident le texte, SUD-Rail fait valoir son droit d'opposition. La non-prise de position de la CGT entérine un champ d'application qui préfigure la concurrence entre les travailleurs du Rail !

2016 : Réglementation du travail dans le ferroviaire : à quoi joue la CGT ! ?

Après plusieurs mois de négociations, le patronat du ferroviaire propose un accord de branche sur la réglementation du travail, ce texte acte un recul important sur nos conditions de travail, remettant en question taquets horaires, régimes de travail, repos... Ce texte crée des écarts significatifs entre les conditions de travail des cheminot-es et des salarié-es du privé. D'ailleurs le PDG de l'époque G.PEPY ne s'y est pas trompé vu qu'il abrogera dans la foulée le RH0077 pour renégocier un accord sur l'organisation du travail

sur les bases du texte de branche, entraînant un conflit majeur dans l'entreprise.

SUD-Rail, sur notre base démocratique, et fort des revendications portées dans les assemblées générales pendant la grève reconductible a fait valoir son droit d'opposition à ces textes. Tous les cheminot-es mobilisé-es étaient conscient-es de ce qui se préparait. Après le fret libéralisé depuis 2007, l'ouverture à la concurrence et le transfert des cheminot-es, dans le transport de voyageurs, à partir de fin 2020 pour les grandes lignes, et 2023 pour les trains régionaux étaient déjà sur toutes les lèvres.

La CGT refuse d'exercer son droit d'opposition sur les deux textes, pourtant la majorité CGT/SUD aurait permis d'éviter de créer une concurrence entre les travailleurs du rail. Ceux qui aujourd'hui voudraient rejouer le match et calomnier ceux qui ont tout tenté pour dire stop au dumping social doivent prendre leurs responsabilités dans la situation actuelle où la direction SNCF va filialiser pour pouvoir profiter de cette non-opposition. Le moins disant social, ce n'est pas sur la classification qui sera similaire dans toutes les entreprises, pas sur la rémunération des agents qu'il va se faire mais bien sur l'organisation du travail, c'est tout l'intérêt de la filiale, appliquer l'accord de branche de l'organisation du travail !

2018 : Fin du Statut, 5 SA et concurrence

Après trois mois de mobilisation inédite avec des modalités épuisantes, jamais revisitées, les grandes lignes de la contre-réforme, elles-mêmes contenues dans le rapport Spinetta de janvier 2018 : transformation de l'entreprise en SA, reprise de la dette notamment pour passer l'entreprise en SA, ouverture à la concurrence et remise en cause du statut, sont inscrites dans la loi, tout est prêt pour les patrons pour se découper le gâteau du ferroviaire !

Pour la suite, rien n'est encore joué, à condition de renforcer ceux qui font passer l'intérêt des travailleurs du rail avant les dogmes politiques ou syndicaux ! Avec SUD-Rail, Relevons le défi pour plus de justice sociale !

Union syndicale
Solidaires
SUD Rail

2020-2022 : Des filiales pour casser nos droits et nos conditions de travail, la direction assume, certains ne devraient pas être surpris !!

La stratégie de filialisation systématique totalement assumée, la direction veut maintenant imposer aux cheminots transférés dans les filiales le fait de se débarrasser d'un certain nombre de droits statutaires, réglementaires et syndicaux dont dispose aujourd'hui chaque cheminot. Objectif affiché, gagner près de 20 % de compétitivité sur chaque marché.

Cet objectif ne peut être réalisé que par la création de filiale car nos textes RH ne s'y appliquent pas à cause du refus en 2019 de la CGT et de l'UNSA, d'intégrer les filiales du groupe dans l'accord relatif à l'unité sociale et à l'évolution du dialogue social national. En conséquence, la non application des textes RH au sein des filiales conduira au dumping social et à la concurrence entre salariés au cœur même du Groupe Public Ferroviaire.

DIRECTION SNCF, GOUVERNEMENT ET ENTREPRISES PRIVÉES VEULENT LIQUIDER LA RÉGLEMENTATION SNCF !

Leurs objectifs :

Les patrons affirment que l'arrivée prochaine d'opérateurs privés sur les TER, puis sur les relations nationales oblige la SNCF à filialiser et à tirer un trait sur la réglementation SNCF pour conserver des marchés, sa seule justification à la filialisation, c'est de pouvoir pratiquer le dumping social ! Un chantage pour que les cheminot-es « acceptent » une remise en cause de leurs acquis, une nouvelle réglementation du travail, un statut appauvri, des concessions salariales et statutaires.

Nos objectifs !

SUD-Rail affirme au contraire que nos conditions de travail s'appuient sur des dizaines d'années d'expérience, contenues dans une réglementation et un statut dont l'objectif est d'assurer le maximum de sécurité, d'organiser le service public de transport de voyageurs et de marchandises toute l'année. SUD-Rail continue de revendiquer une convention collective nationale fondée a minima sur les dispositions en vigueur à la SNCF. Un contrat social unique pour l'ensemble des travailleurs du rail, c'est la seule façon d'empêcher la concurrence entre les travailleurs du rail !

Plus SUD-Rail sortira renforcé des élections, plus nous pourrons peser pour inverser la tendance et ne pas sombrer dans le dumping social !



AVEC SUD-RAIL, AGIR POUR DÉFENDRE NOTRE STATUT ET NOTRE RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL !

Le but des patrons, dans le cadre des transferts de personnel vers le privé ou de la filialisation, sera donc d'imposer encore des reculs aux cheminot-es ! Notre but à SUD-Rail est de tenter d'agir partout, dans et hors de la SNCF, pour gagner de nouveaux droits et refuser le principe de régressions sur nos conditions de travail et d'emploi. Il y a une réglementation du travail qui s'applique aux 148 000 salarié-e-s de la SNCF ; c'est celle-ci qui doit s'appliquer à l'ensemble des cheminot-es de la branche. Face au passage en force de la direction sur les modifications statutaires, faisant perdre le bénéfice de l'entièreté du statut aux uns et faisant perdre tous les droits « miroirs » qui sont aujourd'hui appliqués aux contractuel-le-s. Fort des garanties obtenues par la lutte en 2018, SUD-Rail a saisi la justice pour faire annuler cette tentative. Accompagnés par la CFTD, nous irons défendre notre statut jusque dans les tribunaux... On ne laissera pas tomber les salarié-e-s du ferroviaires !



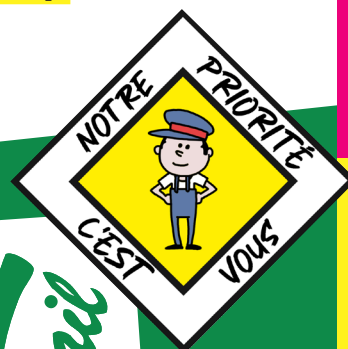
LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL APPLICABLE DANS LES FILIALES ET DANS LES SNCF SERA CE QUE NOUS EN FERONS !

Ceux qui pensent qu'il sera difficile d'imposer, dans chaque entreprise ferroviaire, des conditions d'emplois au moins similaires à la SNCF doivent aujourd'hui prendre conscience que c'est possible ! En construisant des mobilisations sociales contre des politiques de régression systématique qui vont accompagner transfert et filialisation SNCF, nous pouvons gagner ! A chaque tentative patronale, à chaque négociation, SUD-Rail portera la voix et l'intérêt des agents, pas ceux de sa boutique syndicale ! En votant SUD-Rail, vous ne nous faites pas seulement confiance pour négocier la future convention collective du ferroviaire et les futurs accords d'entreprise qui en découleront, mais aussi pour arrêter la stratégie patronale de moins disant-social en marche depuis trop longtemps.

ON VOTE

Union
syndicale
Solidaires

Sud Rail



Du 17 au 24 novembre 2022
DANS NOS CSE